

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 31

N°022

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FÉVRIER 2018

L'AN deux mille dix huit, le 14 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 février 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, ZAÏRI Rachid, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Danielle MARINO
Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Salah CHIBAH
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Sylvie DUCATTEAU
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Sophie VALLY
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Maria MERCADER Y PUIG

MAIRE/

OBJET : Communication au Conseil municipal du rapport présentant les actions entreprises relatives au suivi du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L. 243-9 du code des juridictions financières,

Vu la délibération n° 018 du 23 février 2017 relative à la communication au Conseil municipal des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France portant sur la gestion de la Commune d'Aubervilliers concernant les exercices de 2007 et suivants ainsi que la réponse qui a été apportée par la Maire,

Considérant, l'obligation légale faite à la collectivité de transmettre au conseil municipal ce rapport de suivi dans un délai d'un à compter de la présentation du rapport d'observations définitives,

Considérant qu'il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces documents,

Prend acte par 43 pour

DELIBERE :

PREND ACTE du rapport de suivi des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes dans son rapport d'observations concernant la gestion de la Commune d'Aubervilliers portant sur les années 2007 à 2015 et présenté lors du conseil municipal du 23 février 2017

Reçu en préfecture le : 16/02/18

Publié le : 16/02/18

Certifie exécutoire : 16/02/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

